

LE TICKET SPORT

VILLE DE BLAGNAC

ANNÉE SPORTIVE 2018-2019



AVEC QUI ?

- La ville de Blagnac aide les enfants à s'inscrire dans les clubs sportifs reconnus par la ville.

POUR QUI ?

- Tous les enfants scolarisés du CP à la 3^{ème} dans l'année scolaire (sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire de l'enfant si nécessaire).
- Habitant à Blagnac.
- Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales.

FORMULE D'AIDE ?

- Le montant de l'aide est de 80€ par enfant, quel que soit le nombre d'enfants (il n'est délivré qu'un seul ticket par enfant et par année sportive).

COMMENT FAIRE ?

- Au préalable, choisissez un club et vérifiez les possibilités et modalités d'adhésion.
- Présentez-vous à la Direction des sports (1, allée de la piscine - 1^{er} étage) avec les documents demandés (livret de famille, attestation ARS délivrée par la CAF).

À partir du 22 mai 2018 et jusqu'au 26 octobre 2018
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Renseignements :

05 61 71 76 50 - sports@mairie-blagnac.fr



Direction des Sports
1, allée de la Piscine - 31700 Blagnac
05 61 71 76 50 - blagnac.fr

 **BLAGNAC**